

LES 18ES CONTROVERSE EUROPEENNES DE MARCIAC

L'agriculture a-t-elle le droit d'être moderne ?

Les 1^{er} et 2 août 2012, à Marciac (Gers)

TÉMOIGNAGE

LES DROITS DE L'AGRICULTEUR EN QUESTIONS ?

Par **Gérard Coutant**, agriculteur dans le Gers, **Jean-Luc Bongiovanni**, éleveur dans les Hautes-Pyrénées, et **Eliane Crépel**, infirmière scolaire, membres du Groupe local de réflexion.

www.agrobiosciences.org

Mission Agrobiosciences
Enfa BP 72 638
31 326 Castanet-Tolosan



LES DROITS DE L'AGRICULTEUR EN QUESTIONS ?

Quelques semaines avant la tenue effective des Controverses européennes de Marciac, la Mission Agrobiosciences proposait au Groupe Local de Réflexion, composé d'acteurs locaux de la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers et des territoires voisins, de plancher sur les droits que les agriculteurs revendiquent et sur ceux qui ne leur sont pas forcément octroyés, en fonction de résistances au sein de la société ou de leur propre communauté.

Pourquoi cette demande ? Car au sein de notre société, l'activité de l'agriculteur est l'une des rares activités s'opérant sous le regard de tous. Et ce n'est pas sans conséquence. Ainsi, il y a quelques décennies, dans certaines régions, des paysans se levaient la nuit pour mettre de l'engrais afin de ne pas le faire de jour, au risque d'être critiqués de « jeter l'argent dans la terre ».

A l'heure où 70% des agriculteurs français vivent désormais à moins d'une heure de route d'un centre-ville, est-ce que les regards portés ont changé ? Et comment vivent-ils leur inscription dans la société ? Gérard Coutant, agriculteur dans le Gers, Jean-Luc Bongiovanni, éleveur dans les Hautes-Pyrénées, et Eliane Crépel, infirmière scolaire, sont les rapporteurs des échanges du Groupe Local de Réflexion. Notons qu'Eliane, en introduction, a tenu à rendre hommage à Jean-Claude Flamant, rappelant sa première rencontre avec cet homme qui avait un rire au-delà des tempes.



Gérard Coutant, agriculteur dans le Gers



Jean-Luc Bongiovanni, éleveur dans les Hautes-Pyrénées



Eliane Crépel, infirmière scolaire

LES DROITS DE L'AGRICULTEUR EN QUESTIONS ?

Gérard Coutant, rapporteur de la question :
L'agriculteur a-t-il le droit d'avoir les mêmes aspirations que le reste de la société ? De prendre des vacances, de gagner de l'argent, d'avoir une rémunération horaire, une sécurité de l'emploi, une vie sociale...

L'agriculteur a-t-il le droit d'avoir les mêmes aspirations que le reste de la société ? La réponse est oui. Pourquoi est-il légitime de se poser cette question ? Déjà, on peut se demander pourquoi la société est prescriptrice dans ce domaine. L'agriculteur faisant partie de la société, il est normal qu'il aspire à la même qualité de vie que l'ensemble des citoyens. Parfois c'est l'inverse : les autres citoyens aimeraient bien avoir la qualité de vie des agriculteurs.

Cependant le rapport affectif au métier d'agriculteur implique un rythme de vie particulier. Ce métier étant une passion, l'envie de temps libre n'est pas forcément la même que pour d'autres. Rien n'empêche cependant de se poser la question de la possibilité d'avoir les mêmes aspirations que le reste de la société en terme de temps libre, en terme de rémunération.

Justement, concernant le droit à une rémunération horaire, il y a là deux questions en une : celle de la rémunération horaire et de la rémunération.

La rémunération horaire de la main-d'œuvre salariée est un indicateur, un outil de gestion de l'exploitation. Bien souvent, la main-d'œuvre disponible est un facteur limitant dans le fonctionnement de l'exploitation et dans le revenu qui en est dégagé. La rémunération de l'exploitant, elle, est soumise à un grand nombre de contraintes : les aléas climatiques, le coût de l'assurance, les financements des investissements, les choix en termes d'investissement... Au final, la rémunération dépend du temps disponible pour faire fonctionner tel ou tel atelier. Les agriculteurs doivent prendre en compte ce facteur « main-d'œuvre » dans le choix, par exemple, d'un atelier de diversification. Ainsi, la vente directe est une production à forte valeur ajoutée, mais très chronophage.

Et puis, la question de la rémunération est liée à l'implication des agriculteurs dans les filières économiques aval. Par essence, la valeur ajoutée du secteur agricole est assez faible. Les intervenants multiples exercent une pression forte sur la rémunération de l'agriculteur.

Enfin, la question d'une rémunération suffisante pour l'agriculteur est posée. En 2011, par exemple, 188 agriculteurs du département des Hautes-Pyrénées ont demandé le RSA. Mais combien n'ont pas demandé cette aide ? Les chiffres doivent être à peu près les mêmes sur le Gers. Cela pose bien la question d'une rémunération suffisante par rapport à un travail et par rapport à un service rendu à la société.

Concernant la question du droit aux vacances, nous sommes confrontés à l'image d'Épinal de l'agriculteur au cul des vaches ou sur son tracteur, 365 jours par an. Il existe aussi un atavisme agricole, surtout chez les générations précédentes, sur le mode : « Il ne faut pas rester sans rien faire ; l'agriculteur qui se repose est un fainéant ».

En somme, il existe une pression sociale, autour du fait qu'il faut prendre des vacances, et une pression sociétale émanant d'un des membres de la famille de l'agriculteur, de son conjoint ou de ses enfants, qui sont en demande. Cependant, un certain nombre d'agriculteurs n'éprouvent pas forcément le besoin ou l'envie de prendre des vacances. D'autre part ce n'est pas toujours possible. Les éleveurs, notamment, doivent s'organiser, se faire remplacer, ce qui est un coût supplémentaire. Les céréaliers, eux, peuvent plus facilement libérer du temps. Tous les producteurs ne peuvent pas prendre de congés de la même manière et au même prix.

Finissons par la question du droit à la vie sociale et au temps libre. Vous l'aurez compris, libérer du temps est souvent lié au revenu. Des outils existent, mais encore faut-il dégager suffisamment de valeur ajoutée afin de rémunérer le travail de l'agriculteur et financer soit un équipement, soit de la main-d'œuvre supplémentaire, soit un remplaçant. A la question de la vie sociale, la réponse tient donc en trois points : c'est un besoin, il faut le vouloir et il faut pouvoir.

C'est un besoin, une nécessité plus ou moins forte d'échanger. Il faut le vouloir, et le lien social est souvent porté par le reste de la famille. Sauf que l'image de « l'agriculteur » peut mettre de la distance. Enfin, il faut pouvoir, or les contacts et les possibilités d'échanger restent de plus en plus limités au sein des territoires ruraux qui se vident...

Jean-Luc Bongiovanni, rapporteur de la question :

Un céréalier qui est souvent conspué comme pollueur a-t-il le droit de dire qu'il peut être aussi efficace en termes environnementaux ?

Cette question a provoqué de vifs débats au sein du Groupe de réflexion.

Depuis quelques années, l'homogénéisation des pratiques environnementales a été imposée par la PAC. Cela permet de dire, à juste titre, que les céréaliers ont une certaine efficacité en terme environnemental. Alors, ont-ils le droit de le dire ? Oui, les céréaliers ont le droit de dire qu'ils sont efficaces pour l'environnement dans la mesure où ils appliquent dans leur activité professionnelle la réglementation environnementale définie par le législateur. Mais le droit de dire est différent de la conviction que l'on peut avoir soi-même d'agir efficacement dans le domaine environnemental.

En effet, au-delà de la réglementation, des pratiques agricoles qui se veulent de plus en plus respectueuses de l'environnement sont souvent réalisées par choix professionnel. Ce choix, en général, a pour cause des convictions diverses : santé humaine, préservation des sols et, aussi, intérêt économique.

L'environnement, quesaco ? Aux côtés des ressources naturelles diverses (eau, sol, air, biodiversité), dont on cherche à profiter durablement tout en limitant leur dégradation, n'y aurait-il pas d'autres éléments à ajouter ? Des éléments naturels déjà façonnés par l'homme (forêts, terres cultivables, estives, cours d'eau, paysages...), des éléments encore plus proches des sociétés liés à l'aménagement du territoire et chers aux citoyens.

Quelle que soit la définition de l'environnement retenue, le fait de privilégier un élément, à un moment donné, peut aboutir à des contradictions qu'il sera ensuite nécessaire de résoudre.

Un exemple : en agriculture biologique, la pratique de multiple binage pour désherber apporte un plus environnemental du fait de la non-utilisation de produits phytosanitaires. Mais cette pratique accroît aussi l'érosion des sols en coteaux. Autre exemple : retarder de trois semaines le broyage des chaumes pour permettre aux cailles de se multiplier est-il vraiment une avancée pour l'environnement et la biodiversité, quand on sait que cela va se traduire par un accroissement de prédateurs, notamment des renards qui auront vite fait de les « liquider » ?

Prix, coût, revenu et environnement. Dans une société de marché comme la nôtre, les éléments économiques n'ont-ils pas, souvent, un poids plus fort sur le revenu et l'avenir des producteurs agricoles que les contraintes ou les objectifs environnementaux ? Et la volatilité des prix agricoles n'arrange en rien la chose. Et n'est-ce pas pour cette raison qu'il paraît impératif que la société puisse se fixer des règles environnementales. En outre, ces réglementations n'imposent-elles pas trop souvent des mesures ou investissements qui conduisent à des handicaps économiques supplémentaires pour les exploitations agricoles déjà en difficulté. Pourquoi, depuis longtemps, les éleveurs ont-ils tendance à privilégier, pour l'apport protéique de leurs ruminants, les tourteaux de soja¹ achetés plutôt que la luzerne² cultivée sur leur exploitation ? Pourquoi, en cette année 2012, assiste-t-on à une accélération des arrêts d'ateliers laitiers dans le sud-ouest pyrénéen ? Ce recul ne risque-t-il pas de s'accroître massivement dans les années à venir ? Et ne met-il pas en péril l'avenir de la filière laitière dans le Sud-Ouest ?

Le bon niveau du curseur. Dans la plupart des cas, l'optimum économique est rattrapé par l'optimum écologique, qui dépasse nos espérances en termes de quantités et de qualité des produits. Comprenez : parfois, quand nous travaillons de façon écologique, les résultats peuvent être meilleurs. Finalement, ce qui pouvait nous paraître comme une contrainte devient un avantage économique et écologique. Mieux comprendre mieux le fonctionnement des sols, des haies, etc., nous permet d'utiliser moins d'engrais (on utilise mieux la photosynthèse) et de machinerie (grâce à des techniques culturales simplifiées), donc de gagner en autonomie.

Controverse environnement et modernité. Le fait que de véritables controverses puissent exister - au travers de confrontations de points de vue, de retours d'expériences et de résultats concrets obtenus par les producteurs agricoles eux-mêmes - n'est-il pas une condition nécessaire pour faire émerger une modernité au sens large.

¹ Nutrition du bétail : faut-il envoyer tout paître ?
http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3322

² La luzerne : une nouvelle chimie en herbe :
http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=1221

Une modernité qui ne se limiterait pas au seul aspect quantitatif et technologique, mais qui intégrerait aussi des aspects environnementaux et sociaux. Par exemple, les bandes enherbées au bord des ruisseaux font aujourd'hui le bonheur des promeneurs et des pêcheurs.

Eliane Crépel, rapporteur pour le thème :

L'agriculteur et le droit : conflits d'usage et de voisinage, judiciarisation de la société.

Notre réponse tient en trois points : 1) l'appropriation du territoire rural, 2) deux visions différentes des territoires ruraux, 3) développement des conflits individuels et judiciarisation.

Sur l'appropriation du territoire rural. Les agriculteurs, minoritaires démographiquement dans la plupart des villages, ont souvent un ancrage familial ancien sur le territoire local. En outre, ils connaissent bien ce territoire car leur travail, fréquemment réalisé en extérieur, les conduit à le parcourir souvent, avec leurs machines et leurs troupeaux. De plus, ils l'entretiennent et l'aménagent régulièrement pour leurs activités (chemins d'accès aux parcelles, haies, bordures...). Les autres résidents ruraux ne mettent pas en valeur, n'aménagent pas le territoire et n'entretiennent, le plus souvent, que les abords immédiats de leur résidence. La plupart du temps, leur connaissance du territoire local reste approximative. De fait, il peut sembler aux uns comme aux autres, et même aux urbains de passage, que les producteurs agricoles sont les maîtres du territoire, d'autant qu'ils en sont souvent propriétaires.

Deux visions différentes des territoires ruraux. Pour les agriculteurs, le territoire agricole et rural est avant tout la terre, considérée comme la ressource productive de base qu'il convient de travailler et d'entretenir pour réaliser au mieux leurs activités professionnelles. Pour les résidents ruraux non agriculteurs, ainsi que pour les urbains, le territoire rural est plus souvent considéré comme un bien collectif de consommation à caractère écologique - la nature, la campagne - qu'ils utilisent pour leurs loisirs. Ils souhaitent que son aménagement réponde à leurs attentes, notamment en termes de paysages. Ces visions très différentes peuvent être source d'incompréhension, voire de conflits, malgré les efforts effectués de part et d'autre pour renforcer les liens sociaux. Exemple : un agriculteur,

croquant bien faire, prévient un voisin qu'il va traiter une parcelle proche de son habitation. Au lieu de le rassurer et de lui permettre de prendre les mesures nécessaires, il constate qu'il provoque incompréhension et angoisse : les agriculteurs habillés comme des cosmonautes, ce n'est pas très rassurant (pour les autres).

Développement des conflits individuels et judiciarisation. Même si des médias ont monté en épingle certains conflits de voisinage ruraux pour leur caractère pittoresque (le coq qui chante, l'église qui sonne...), les conflits d'usage et de voisinage ne datent pas d'hier, que ce soit entre agriculteurs dans l'espace rural ou entre citadins en zone urbaine. Pour autant, la progression actuelle des conflits individuels - et leur judiciarisation - ne semble en rien spécifique aux territoires ruraux. N'est-ce pas davantage les modalités du développement de notre société qui accentuent les comportements individualistes et concurrentiels au détriment de l'entraide et de la coopération ?

Exemple 1 : une commune rurale limite à trois tonnes ses chemins communaux, à la fois pour se prémunir contre d'éventuelles indemnités à verser à des propriétaires d'engins lourds, dont le matériel aurait subi des dégâts, et pour se couvrir par rapport aux dégâts occasionnés à ces chemins par le même type d'engins.

Exemple 2 : les producteurs agricoles estiment qu'une certaine régression de l'esprit coopératif (bien moins marqué au niveau des Cuma) se manifeste aujourd'hui dans la gestion concrète de certaines coopératives agricoles.

Gérard Coutant, sur la question des 18èmes Controverses : « *L'agriculture a-t-elle le droit d'être moderne ?* »

Je vous avoue que, au départ, quand nous avons vu cette question, nous avons eu envie de dire qu'il faut être gonflé, voire insolent, pour la poser au pays de d'Artagnan.

L'agriculture a-t-elle le droit d'être moderne ? Cela ressemble plus à un sujet de bac philo, où l'on aurait tout le loisir du raisonnement par l'absurde. Pour nous la question ne se pose même pas - c'est une évidence-, mais cela ne nous empêche pas de concilier tradition et modernité. Et dans le Sud-Ouest, on sait faire : 120 labels, plus les IGP. Rien que le canton de Marciac compte plus de 10 labels en production. Les paysans sont des acteurs du vivant et ils en sont

responsables. Il convient également de faire le distinguo entre les agricultures, plus ou moins complémentaires entre elles, et l'agriculteur, l'acteur. Enfin, n'oublions pas que nous avons d'abord et aussi des droits guidés par des devoirs et des missions. Quelles sont-elles ?

- 1) Manger. La production d'une nourriture saine et abondante.
- 2) Boire. Le lait, le vin, la bière, les jus de fruits et l'eau de qualité.
- 3) Respirer. Le rôle de l'agriculture dans la fixation du carbone (les prés, les forêts, les cultures, les haies, etc.).
- 4) Se soigner. Par les plantes, les phyto, les alicaments.
- 5) Se vêtir et se chauffer. Le coton, le lin, la laine, le bois, la paille, le méthane, le photovoltaïque.
- 6) Se déplacer. L'éthanol, le diester, le photovoltaïque, le méthane.
- 7) Accueillir. « Vacancer », regarder, admirer, comprendre, échanger.
- 8) Il en découle le maintien des équilibres sociaux qui nous est cher et de la biodiversité au sein de la ruralité.

Cette liste n'est pas exhaustive, bien-sûr. La recherche nous pousse à innover, notamment dans les matériaux de construction, et à répondre à tous ces enjeux. C'est une évidence, une nécessité.

Répondre aux attentes de la société a également un coût. Et quand on sait que le budget de la PAC est égal au revenu de la ferme France, je vous laisse méditer. C'est là qu'interviennent les politiques qui choisissent de mettre en avant ou en retrait telle ou telle fonction de l'agriculture. Et ces choix sont lourds de conséquences. Mais les paysans et leur bon sens répondront présents.

Aujourd'hui grâce au modernisme, les adaptations sont beaucoup plus rapides. Mais dans le Sud-Ouest le facteur limitant reste l'eau, qu'elle soit en excès ou qu'elle manque. Là aussi, les mauvais choix politiques sont lourds de conséquences.

L'agronomie nouvelle, qui s'intéresse enfin à ce qu'il se passe dans nos sols, va nous aider à économiser l'eau sans pénaliser les plantes. La recherche a donc, elle-aussi, un rôle à jouer dans cette problématique de l'eau. Toutefois, sans réserve à la hauteur des enjeux de demain, nous n'aurons pas de solution. Peut-on parler de modernité, en matière d'approvisionnement en eau pour favoriser la vie dans nos sols, alors que le climat nous fait défaut ? Depuis 5000 ans, l'irrigation se pratique sur le Nil... En matière d'eau, d'irrigation, où est donc la modernité ?

Enfin remettre l'homme, le paysan au centre du jeu et lui faire confiance. Le bon sens paysan - qui ne prend jamais de vacances - va le faire revenir aux fondamentaux de l'agronomie et de l'agrologie. Les pratiques agradantes remplaceront très vite les dégradantes. L'agriculture du 3^{ème} millénaire, soyez-en sûrs, n'en est qu'à ses balbutiements. Le gisement renouvelable du sol va nous permettre de nourrir 9 milliards d'êtres humains sans souci. Il nous reste encore à trouver quelques nouveaux équilibres ou plutôt à en retrouver quelques anciens, à revenir vers une complémentarité entre élevage et polyculture. Le retour vers le futur qui va en découler n'emportera l'adhésion de masse des agriculteurs que s'il est vécu comme un progrès économique et environnemental à la fois. Et c'est le cas.

C'est un boulevard qui s'ouvre devant nous. Nous pouvons être optimistes et enthousiastes à la fois. C'est peut-être là que se cache notre modernité.

LIRE AUSSI DANS LE CADRE DES 18^{èmes} CONTROVERSE DE MARCIAC

L'agriculteur moderne doit passer de la figure du prolétaire à celle de l'"amateur"

Dialogue entre l'économiste Hélène Tordjman et le philosophe Olivier Assouly

http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3435

L'agriculture et les sciences, un couple inavouable ? Exposé d'Etienne Hainzelin, conseiller du Président-directeur général du Cirad.

http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3420

Peut-il y avoir une modernité raisonnable ? Exposé de Gilles Allaire, économiste, directeur de recherche Inra.

http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=3424